

# DELIBERATION N° 2016/D241

Finances



## DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DE L'UNITE TRI VALORISATION & ENERGIE

Par délibération du 22 avril 2014, les durées d'amortissement pour les biens acquis ou réalisés par Kerval ont été fixés. Il convient néanmoins de fixer des durées d'amortissement spécifiques pour les immobilisations de l'unité de tri Valorisation & Energie ainsi que pour le process installé récemment au centre de tri Génériss.

Les durées d'amortissement suivantes vous sont proposées :

Durées d'amortissement - Unité de Tri Valorisation Matière et Energie	
Bâtiment, Voirie Réseaux Divers	20 ans
Process machines : Filtres, cisailles, analyseurs, overbands, trieurs, compresseurs, camion	10 ans
Equipements : pelles, enrubanneuse, transporteur, cribles, séparateur, granulateurs	12 ans
Process électricité et équipements : charpentes, passerelles, montage, transport des équipements, cabines de tri, tapis, overbands	15 ans
<b>Durée d'Amortissement Process 2016 Centre de tri Génériss</b>	10 ans

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

➡ **VALIDE** les durées d'amortissement présentées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A Saint-Brieuc, le 06 décembre 2016

Le Président  
Thierry BURLOT

